

**REUNION du BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2011 à 18 H 30**

**1 – LA SEANCE ET L'ASSEMBLEE**

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Date de la convocation : 30 juin 2011  
Début de séance : 18 H 30  
Fin de séance : 20 h 00  
Nombre de votants : 9

PRESIDENT de SEANCE : Jean Pierre GERARD, Président

MEMBRES PRESENT(E)S 09/17	MMES : D. FRANCOIS - C. QUIGNON. MM : J.P. GERARD – D. POUCHAIN - J.C. PRADEILHES - D. SOUFFLET- M. CHOISY - J. CLABAULT – C. HERTOUT.
MEMBRES EXCUSE(E)S 05/17	Mme : MM. : G. BRIATTE - C. TRIPLET - P. LEFEVRE – G. LEJUSTE - E. FOIREST.
MEMBRES ABSENT(E)S 03/17	Mme : - J. RICQUER - C. HEBERT. M. : C. WYTTYNCK.
LE QUORUM REQUIS (09/17) EST ATTEINT, L'ASSEMBLEE PEUT VALABLEMENT DELIBERER CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-17 DU C.G.C.T.	

**2 – L'ORDRE DU JOUR**

- 1 – Charte qualité déchetterie ;
- 2 – Subventions au titre du C.I.D.T ;
- 3 – Appel à candidature maîtrise d'œuvre crèche ;
- 4 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme ;
- 5 – Examen du projet de micro crèche à Davenescourt ;
- 10 – Questions et informations diverses.

**3 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du C.G.C.T. à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur J. Clabault est désigné pour remplir cette mission.

#### 4 – CHARTE QUALITE DECHETTERIE DE LA SOMME

Une charte qualité des déchetteries de la Somme a été créée par le Conseil Général en 2003, en vue d'améliorer le taux de valorisation des déchets collectés en déchetterie et d'harmoniser les conditions d'accueil des professionnels.

Suite à une étude d'évaluation, le Conseil Général a décidé de rédiger une nouvelle charte pour tenir compte de l'évolution réglementaire de la gestion des déchets et rendre l'application de la charte plus efficace.

Cette charte a été validée par la Commission Permanente du Conseil Général le 24 janvier 2011.

Les principales nouveautés :

- Adhésion du Conseil Régional de Picardie et du Réseau des ressourceries ;
- Intégration du respect de la réglementation, notamment en terme de sécurité ;
- Intégration de nouvelles filières de valorisation (ex : D.E.E.E.) ;
- Intégration de la notion de réemploi ;
- Un plan de formation pour les gardiens de déchetterie.

**Délibération :** Le Président demande au bureau communautaire d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes à la nouvelle charte qualité des déchetteries de la Somme et l'autoriser à la signer.

**Vote :** 9 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

#### 5 – SUBVENTIONS AU TITRE DU C.I.D.T.

##### A – Commune de Rollot

La commune de Rollot présente un dossier pour un projet de travaux d'adaptation et de rénovation de locaux pour l'installation des services administratifs de la mairie.

Le montant prévisionnel de l'opération : 130 211.05 €.

L'enveloppe C.I.D.T. est sollicitée pour un montant de 26 042.21 € (20 % du montant).

La majoration développement durable n'est pas sollicitée par le maître d'ouvrage pour ce projet.

Madame Quignon, Conseillère Générale, a émis un avis favorable à cette demande.

Le Président de la Communauté de Communes doit aussi donner un avis.

M. Choisy, maire de la commune de Rollot, précise que les services administratifs sont très à l'étroit depuis qu'une salle de la mairie a été transformée en classe pour l'école. De plus, l'accueil des administrés ne peut se faire dans de bonnes conditions et notamment pour les handicapés. Quand à la salle d'honneur, celle-ci est fortement dégradée, voire insalubre, y faire des travaux de rénovation s'imposent donc.

Mme Quignon informe l'Assemblée, que les communes qui ont des petits projets à faire passer au titre du C.I.D.T. le fassent dès septembre, afin de permettre l'utilisation de l'ensemble des fonds de l'enveloppe ceux-ci ne pouvant être reportés sur la prochaine enveloppe triennale.

**Délibération :**

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à donner un avis favorable à ce dossier.

**Vote :** **Unanimité** - 9 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

## 6 – APPEL A CANDIDATURE MAITRISE D'ŒUVRE CENTRE MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE

Lors du vote du budget primitif 2011 de la Communauté de Communes, 50 000 € ont été affectés au compte 6226 pour la mise en œuvre d'une étude relative au projet du futur centre multi accueil petite enfance (implantation au sein de la ville de Montdidier).

Deux options sont à étudier pour la concrétisation de ce projet :

1 – la construction de la structure sur un terrain situé près de la gare à Montdidier et mis à disposition par la ville (parcelle AK200 de 37a 77ca rue J. Jaurès) ;

2 – l'acquisition d'un bâtiment occupé précédemment par la C.P.A.M. de Montdidier et estimé à 300 000 € par les services des domaines (rue de Roye).

Il convient donc de lancer une consultation afin de choisir un maître d'œuvre pour mener l'étude qui permettra aux élus communautaires de faire le choix le plus pertinent.

Madame Quignon précise que l'étude a réellement son importance pour la prise de décision car les deux sites ont chacun leur attractivité.

En ce qui concerne l'option de la rue de Roye, un accompagnement Ademe pourrait être possible pour la réhabilitation du bâtiment et notamment l'isolation thermique par l'extérieur.

M. Mary précise qu'il ne faut pas oublier que le relais assistante maternelle intégrera aussi la structure valorisant ainsi le métier des assistantes maternelles.

Faire un bon choix pour l'investissement permettra de faire d'importantes économies pour le fonctionnement.

### **Délibération :**

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à lancer un appel à candidature dans le cadre d'une procédure adaptée pour permettre le choix d'un maître d'œuvre et à signer le marché.

**Vote : Unanimité** - 9 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

## 7 – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA SOMME

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales comporte un important volet relatif à l'intercommunalité et fixe à cet égard trois objectifs :

- la couverture intégrale des départements par des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre ;
- la rationalisation de la carte des E.P.C.I. à fiscalité propre ;
- la rationalisation de la carte des syndicats.

Monsieur le Préfet s'est vu confier par la loi la mission d'élaborer, en concertation avec les élus, un « schéma départemental de coopération intercommunale ».

Rappel du calendrier :

- 30.04.11 : présentation du projet à la C.D.C.I. ;
- mai/juillet 2011 : consultation des assemblées délibérantes ;
- septembre/décembre 2011 : consultation de la C.D.C.I. ;
- 31 décembre 2011 : date limite de publication du schéma ;

- 1<sup>er</sup> janvier 2012/1<sup>er</sup> juin 2013 : mise en œuvre des prérogatives exceptionnelles dévolues au préfet (art 60 et 61 de la loi).

En date du 25 mai 2011, Monsieur le Préfet a donc transmis à la Communauté de Communes le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme. Les élus communautaires disposent d'un délai de 3 mois pour transmettre leur avis.

Toutes les communes ont reçu le projet.

La Communauté de Communes n'est pas du tout impactée par la réforme en ce qui concerne son périmètre.

Une éventuelle reprise de la compétence du syndicat de la vallée l'Avre et de ses affluents entraînerait une refonte des statuts de l'E.P.C.I. en 2012.

Le Président informe que les études nécessaires dans tous les domaines concernés par ce projet seront menées avant la mise en œuvre du projet.

J.P. Gérard rend hommage aux élus communautaires qui ont précédé et pris des décisions opportunes et de bon sens qui font qu'aujourd'hui, la communauté de communes n'est pas fortement impactée par cette réforme.

#### **Délibération :**

Il est donc demandé au bureau communautaire de donner son avis sur ce projet. A noter qu'en l'absence de transmission d'avis, celui-ci sera réputé favorable.

**Vote : Unanimité** - 9 Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

### **8 – EXAMEN DU PROJET DE MICRO CRECHE A DAVENESCOURT**

Monsieur Jean-Claude Pradeilhes, maire de la commune de Davenescourt, a transmis courant juin, à monsieur le Président, J.P. Gérard, un projet de réalisation d'une micro crèche dans la commune.

Un problème de compétences statutaires est immédiatement soulevé pour ce dossier.

En effet, depuis la refonte des statuts de la communauté de communes et leur mise en œuvre au 01.01.2007, les communes ne sont plus compétentes pour la construction de structure de petite enfance mais la communauté de communes.

Le Président de la collectivité en informe le maire de Davenescourt lors d'un rendez vous de présentation du projet.

Aussi, M. Pradeilhes propose une solution pour résoudre ce souci de compétence :

- La Communauté de Communes assume l'investissement et le fonctionnement de la structure et la commune de Davenescourt rembourse annuellement les dépenses relatives au deux sections à l'E.P.C.I..

Le Président soumet donc cette proposition au Receveur communautaire et aux services du contrôle de légalité pour vérifier la faisabilité comptable et réglementaire.

Le Président soumet une autre option au maire de Davenescourt :

La modification des statuts de la Communauté de Communes afin que les communes du territoire soient à nouveau compétentes pour l'investissement et le fonctionnement de micro crèche.

Le moment étant plutôt opportun puisque le projet de schéma départemental de coopération intercommunale va imposer une refonte des statuts de l'E.P.C.I. en 2012.

**Délibération** : Pas de délibération pour ce point.

**Vote** : **Unanimité** - Pour, 0 Contre, 0 Blanc, 0 Abstention.

## 16 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 1 – Z.D.E. COMPLEMENTAIRE

Madame Quignon informe l'assemblée qu'en ce qui concerne la ZDE complémentaire les informations entendues d'une réunion à l'autre ne sont pas forcément concordantes.

Une rencontre pour clarifier la situation est prévue prochainement.

### 2 – C.D.A.C.

Un gros projet d'implantation sur la Z.A.C. de Montdidier sera présenté à la prochaine C.D.A.C.

### 3 – CINEMA

Madame Quignon demande que l'assemblée valide le principe de remise d'une place de cinéma à chaque collégien du territoire (collège public et privé).

Cela concerne environ 800 élèves. Le coût sera pris en charge par la communauté de communes.

Les membres du bureau communautaire sont tous favorables à cette opération.

### 4 – CONCOURS ECO ACTIVITES

Le concours ECLOSIA a été organisé par le Conseil Général de la Somme.

Deux entreprises de Montdidier sont lauréates de ce concours :

- 1 – Les Astelles avec le projet d'achat d'un broyeur de bois pour l'alimentation de chaufferie.
- 2 – La société Eco Recyclage qui produit des matériaux recyclés de sous couche pour voirie (matériaux tracés).

Chacune de ces entreprises a reçu un prix d'une valeur de 12 500 €.

La ville de Montdidier a versé une somme de 1 500 € à chaque lauréate.

Madame le maire de Montdidier demande que la Communauté de Communes verse aux deux structures, au titre de l'aide aux T.P.E., la somme de 1 500 € à chacune.

Les élus communautaires sont unanimement d'accord.

**5** – Monsieur Clabault, maire d'Hargicourt fait part de deux projets qu'il soumettra à la communauté de communes afin de permettre l'obtention de subventions au titre de la prochaine enveloppe C.I.D.T..

Il s'agit :

- de la création d'une structure scolaire comprenant : 3 classes, 1 cantine et 1 garderie (coût estimé 800 000 €).
- de l'extension du réseau de distribution de l'eau (coût estimé : 25 000 €) afin de résoudre non seulement les problèmes d'alimentation en eau potable mais aussi d'assurer la défense incendie.

6 – Monsieur J.P. GERARD fait part de la nomination de madame Corinne Fromentin au grade d'attaché territorial le 01.07.11, de la nomination de J.C. Sénéchal au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe le 01.07.11, et de la nomination de madame Céline Briatte au grade de rédacteur territorial le 01.09.11.

Monsieur Jean-Pierre GERARD, Président de la communauté de communes informe l'assemblée que le 13 juillet 2011 sera pour lui la date d'anniversaire de sa 20<sup>ème</sup> année de présidence d'abord du S.I.V.O.M. puis de la Communauté de Communes du Canton de Montdidier.

L'assemblée communautaire lui adresse ses sincères félicitations et le remercie pour le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Président,

J.P. GERARD